|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2021Consultation virtuelle des Conseillers, 8-18 juin 2021** |  |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 18** | **Document C21/44-F** |
| **31 mars 2021** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général |
| RAPPORT DE L'AUDITEUR INTERNE SUR LES ACTIVITÉS D'AUDIT INTERNE |

|  |
| --- |
| RésuméLe présent rapport couvre les activités d'audit interne menées durant la période allant de mai 2020 à mars 2021.Suite à donnerLe présent rapport est transmis au Conseil **pour examen**.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références[*Règlement financier et Règles financières de l'UIT (2018), Article 29*](https://www.itu.int/en/council/Documents/Financial-Regulations/S-GEN-REG_RGTFIN-2018-PDF-F.pdf) |

Introduction

1 Le présent rapport est transmis au Conseil de l'UIT au titre de l'Article 29 du Règlement financier (2010). Conformément à la Charte d'audit interne de l'UIT[[1]](#footnote-1), le présent rapport est soumis au Secrétaire général et présenté au Conseil pour examen. Il couvre les activités menées durant la période allant de mai 2020 à mars 2021.

2 S'agissant de la période couverte par le rapport, l'Unité de l'audit interne se composait de trois fonctionnaires de la catégorie professionnelle – un P5 (chef de l'Unité), un P3 (auditeur interne) et un P2 (auditeur interne junior). Un fonctionnaire de la catégorie des services généraux (assistant d'audit) a travaillé à temps plein à l'Unité jusqu'à son départ en retraite de l'UIT à la fin de janvier 2021. Le poste de la catégorie des services généraux a été supprimé, et un poste de grade P4 (auditeur interne principal) a été créé et mis au concours le 15 février 2021. Actuellement, l'Unité compte donc quatre postes de la catégorie professionnelle, dont l'un est vacant dans l'attente d'un recrutement au cours de 2021.

3 L'Unité de l'audit interne confirme qu'elle se conforme dans ses activités d'audit aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne et au Code de déontologie établis par l'Institut des auditeurs internes (IIA)[[2]](#footnote-2), ainsi qu'aux dispositions de la Charte d'audit interne de l'UIT[[3]](#footnote-3). En outre, elle confirme qu'au cours de la période couverte par le présent rapport, ses membres n'ont supervisé aucune des activités ayant fait l'objet d'un audit, ni n'en ont été responsables, et qu'ils n'ont pas exercé à l'UIT de fonctions comptables ou opérationnelles.

Orientation et champ des activités d'audit interne

4 Le plan de travail pour l'Unité de l'audit interne pour 2020 a été élaboré dans une version abrégée à la mi-2020, essentiellement parce que l'Unité a activement participé à des travaux d'investigations qui se sont poursuivis durant une grande partie de l'année 2020. Les travaux d'audit ont débuté un peu plus tard en 2020. Conformément à la Charte d**'**audit interne, le plan pour l**'**Unité de l**'**audit interne pour 2021 a été examiné par le Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIG) à sa 28ème réunion et approuvé par le Secrétaire général le 29 mars 2021. Les délais impartis pour les investigations ont été réduits autant que possible pour 2021, de façon à permettre à l'Unité de l'audit interne de mener à bien sa mission première. Les travaux de l'Unité de l'audit interne sur les enquêtes s'appuient sur la Charte d**'**audit interne, qui stipule que *les auditeurs internes procèdent à des enquêtes en cas d'allégation ou de présomption de fraude ou de mauvaise administration* et que *l'Unité de l****'****audit interne peut fournir des services de conseil au sein de l'UIT.*

5 L'Unité de l'audit interne remet systématiquement des exemplaires des rapports d'audit interne au Vérificateur extérieur des comptes de l'UIT ainsi qu'au CCIG. Conformément à la disposition 29.5 du Règlement financier de l'UIT, des rapports finals d'audit interne peuvent être mis à la disposition des États Membres ou de leurs représentants désignés. Un mécanisme simplifié d'accès aux rapports d'audit interne est en place depuis octobre 2015. Au cours de la période couverte par le présent rapport, aucune demande d'accès à des rapports d'audit interne n'a été reçue via le nouveau mécanisme en ligne.

Objectifs et conclusions des missions d'assurance

6 Les missions d'assurance ont pour objectif d'évaluer: i) les aspects liés à la gouvernance des opérations de l'Union auditées; ii) les pratiques en matière de gestion des risques; et iii) l'efficacité des contrôles (internes). Un niveau de priorité est attribué aux recommandations résultant des travaux d'audit, en fonction des incidences et de la probabilité d'une déficience (élevée, moyenne, faible).

7 L'Unité de l'audit interne assure le suivi de la mise en œuvre des mesures recommandées, si nécessaire. Un tableau de bord de la conformité à l'échelle de l'Union est en place depuis le début de 2021 à cette fin, ainsi que pour faciliter le suivi de la mise en œuvre des recommandations par les responsables concernés. Toutefois, il ne dispense pas l'Unité de l'audit interne de la responsabilité qui est la sienne et qui consiste à assurer le suivi des recommandations qu'elle a formulées antérieurement, conformément à la Norme 2500 de l'IIA[[4]](#footnote-4).

Enquêtes de l'Unité de l'audit interne

8 L'Unité de l'audit interne, en sa qualité d'instance habilitée à réaliser des enquêtes, a mené à bien six enquêtes. Elle a également fourni un appui important à un enquêteur extérieur dans le cadre d'une enquête sur un cas de harcèlement.

9 Six enquêtes ont été menées à bien par l'Unité de l'audit interne:

a) trois enquêtes formelles faisant suite à des plaintes concernant l'exercice présumé d'activités extérieures non autorisées (propriété et/ou exploitation d'une entreprise);

b) une enquête formelle visant un membre du personnel qui aurait obtenu des allocations et/ou indemnités auxquelles il n'a pas droit;

c) une enquête formelle faisant suite à une plainte visant plusieurs membres du personnel qui auraient encouragé la diffusion d'informations potentiellement confidentielles ou sensibles à l'extérieur, en auraient été témoins ou y auraient participé activement; et

d) une enquête formelle faisant suite à une plainte visant un membre du personnel qui aurait détruit et/ou dissimulé des dossiers de l'UIT.

Une fois les enquêtes terminées, et conformément aux Lignes directrices en matière d'enquête à l'UIT, l'Unité de l'audit interne a présenté au Secrétaire général des rapports d'enquête confidentiels. L'enquête visée au point d) ci-dessus a fait l'objet d'un rapport de clôture, puisqu'il a été conclu que les allégations étaient infondées. S'agissant de l'enquête mentionnée au point b) ci‑dessus, et étant donné qu'elle porte sur un cas de fraude ou de présomption de fraude, le Vérificateur extérieur des comptes en a été informé en février 2021 (conformément à la disposition 29.8 du Règlement financier de l'UIT). L'enquête a révélé que le membre du personnel avait perçu la somme de 11 279,25 CHF, c'est-à-dire un montant supérieur aux indemnités auxquelles il a droit.

10 Un appui important a été fourni à un enquêteur externe recruté en vue de mener à bien une enquête formelle concernant le comportement inapproprié présumé d'un membre du personnel de l'UIT à l'encontre de plusieurs autres membres du personnel. Un suivi administratif de toutes les enquêtes est assuré par le Département de la gestion des ressources humaines au nom du Secrétaire général.

Services de conseil de l'Unité de l'audit interne

*Procédure de sélection du Vérificateur extérieur des comptes de l'UIT*

11 Sur recommandation du CCIG, le Secrétaire général a demandé à l'Unité de l'audit interne de diriger le processus de sélection d'un nouveau Vérificateur extérieur des comptes. À sa session de 2018, le Conseil a désigné les personnes recommandées par les six organisations régionales de télécommunication pour devenir membres du Comité d'évaluation et soumettre au Conseil à sa session de 2019 un rapport sur les résultats de ses travaux. Avec l'appui du secrétariat de l'UIT, le Comité d'évaluation a mené à bien ses travaux concernant la procédure d'appel d'offres en vue d'identifier l'institution supérieure de contrôle des finances publiques d'un État Membre de l'UIT qui répond le mieux aux critères établis dans la Demande de propositions en vue de la vérification des comptes de l'Union.

12 L'Unité de l'audit interne a continué d'aider les membres du Comité d'évaluation, tout au long de la procédure, à mener ses travaux, et a fourni des orientations sur les questions de procédure et les questions techniques liées à l'audit, le cas échéant. Un rapport sur les travaux du Comité d'évaluation a été soumis à la première consultation virtuelle des Conseillers de 2020. L'Unité de l'audit interne a par la suite assuré la coordination des réponses aux différentes questions soulevées lors de cette session. Après la seconde consultation virtuelle des Conseillers de 2020, une consultation par correspondance a été organisée et la sélection d'un nouveau Vérificateur extérieur des comptes en vue de sa nomination a été confirmée ([Décision 621 du Conseil](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0083/en)).

*Vérification juricomptable*

13 À sa session de 2019, le Conseil a adopté la [Décision 613](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0130/en), par laquelle le Secrétaire général est chargé de procéder à une vérification juricomptable. L'Unité de l'audit interne a élaboré un "appel à manifestation d'intérêt" conjointement avec la Division des achats. Une "demande de propositions" a par la suite été publiée. Six soumissionnaires (sur dix) ont été pris en considération dans la suite du processus d'évaluation. L'adjudicataire a été recruté en janvier 2021 et procède à la vérification juricomptable et l'Unité de l'audit interne assume les fonctions de coordonnateur. Le Secrétaire général soumet séparément le rapport du cabinet spécialisé au Conseil à sa session de 2021.

Suite donnée aux recommandations formulées par l'Unité de l'audit interne

14 Durant la période couverte par le rapport, l'Unité de l'audit interne a continué de donner suite aux recommandations formulées dans les rapports d'audit précédents. Il a été noté que des progrès avaient été accomplis au cours des 12 derniers mois et les statistiques relatives à la mise en œuvre se présentent comme suit (au 31 mars 2021):

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Année | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Total  |
| Nombre de rapports/notes d'audit | 2 | 0 | 4 | 4 | 7 | 4 | 5 | 4 | 2 | 2 | **34** |
| Recommandations – Total | 17 | – | 113 | 55 | 34 | 22 | 30 | 26 | 15 | 9 | **321** |
|  En cours | 0 | – | 4 | 2 | 1 | 6 | 8 | 12 | 11 | 4 | **48** |
|  Retardées | 3 | – | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | **3** |
|  Closes | 14 | – | 109 | 53 | 33 | 16 | 22 | 14 | 4 | 5 | **270** |
|  |  |
| % de recommandations en cours | 0% | – | 4% | 4% | 3% | 27% | 27% | 46% | 73% | 44% | **15%** |
| % de recommandations retardées | 18% | – | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | **1%** |
| % de recommandations closes | 82% | – | 96% | 96% | 97% | 73% | 73% | 54% | 27% | 56% | **84%** |

15 La description générale de l'importance des recommandations toujours en cours de mise en œuvre se présente comme suit:



Faible

Moyenne

Élevée

Critique

Importance des recommandations en cours/retardées

Faible

16 Les recommandations essentielles datant de 2019 et 2020 sont issues de la lettre de recommandation que l'Unité de l'audit interne a établie, suite à l'enquête concernant le cas de fraude. Elles concernent essentiellement la nécessité pour le Département de la gestion des ressources humaines (HRMD) de mettre en place des procédures de mise en concurrence et des contrôles renforcés à l'échelle de l'UIT pour ce qui est du recrutement d'experts extérieurs (au titre de contrats d'engagements spéciaux). S'agissant des recommandations formulées antérieurement, la direction a tenu régulièrement informée l'Unité de l'audit interne (et le CCIG) des progrès accomplis en la matière et le Groupe de travail sur les contrôles internes, présidé par la Directrice du BDT, a suivi de plus près la mise en œuvre des recommandations formulées antérieurement.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Ordre de service 13/09, promulgué par le Secrétaire général le 27 juin 2013. [↑](#footnote-ref-1)
2. Institut des auditeurs internes, [www.theiia.org](http://www.theiia.org/). [↑](#footnote-ref-2)
3. Ordre de service 13/09, promulgué par le Secrétaire général le 27 juin 2013. [↑](#footnote-ref-3)
4. 2500. A1 – Le responsable de l'audit interne doit mettre en place un processus de suivi permettant de surveiller et de garantir que des mesures ont été effectivement mises en œuvre par le management ou que la direction générale a accepté de prendre le risque de ne rien faire. [↑](#footnote-ref-4)